

| | |
|---|--|
| <p style="text-align: center;">Maître d'Ouvrage :</p>  <p>Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon Maison du Parc Naturel Régional du Lubéron - 60 Place Jean Jaures - BP 122 – 84 400 APT</p> | <p style="text-align: center;">Maître d'Oeuvre :</p>  <p style="text-align: right;">Egis Eau 889 Rue de la vieille poste - CS 89017 - 34965 Montpellier cedex 2</p> |
| <p style="text-align: center;">TITULAIRE DU MARCHÉ DE TRAVAUX :</p>  <p>Entreprise MIDI TRAVAUX 4 900 Chemin des châteaux, Les Vignières 84300 CAVAILLON</p>  <p>Entreprise BUESA</p>  <p>Entreprise MICHELIER</p> | <p style="text-align: center;">Coordonnateur Environnement :</p>  <p>Groupement : Ramboll Environ France/ GCP/ LPO Ramboll Environ (Mandataire) Immeuble Le Cézanne - 155 rue Louis de Broglie 13100 Aix-en-Provence</p> |
| <p style="text-align: center;">Mission G4 de supervision géotechnique d'exécution :</p>  <p style="text-align: center;">IMSRN Z.I Les Ferrières – 44, Rue du Liège 83490 LE MUY</p> | <p style="text-align: center;">Coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs</p>  <p style="text-align: right;">William MARBOEUF Le Redortier 2188 route de Pertuis 84460 CHEVAL BLANC</p> |

INFORMATION CHANTIER N°5

PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE GESTION GLOBALE DE LA PLAINE AVAL DU COULON - TRANCHE 3.1 RIVE GAUCHE LOT N°3 : TERRASSEMENTS, OUVRAGES HYDRAULIQUES

Les paragraphes du *précédent compte-rendu* sont repris en caractères italiques, les nouveaux articles et les modifications étant en caractères droit.

☞ Signifie que le document est annexé au présent compte rendu.

Sauf contestations formulées par écrit sous huit jours ou en introduction de la réunion suivante, les indications portées au compte-rendu sont considérées comme définitive.

Abréviations :

| | | |
|--|--|--|
| <i>Egis Eau</i> = MOE | <i>S.I.R.C.C</i> = MOA | <i>Groupement Midi Travaux / Buesa / Michelier</i> = GPT |
| <i>William MARBOEUF</i> = CSPS | <i>Coordonnateur Environnement</i> = CENV | <i>IMSRN</i> : CT |
| <i>Acte d'Engagement</i> = A.E | <i>Cahier des Clauses Administratives Particulières</i> = C.C.A.P | <i>Cahier des Clauses Techniques Particulières</i> = C.C.T.P |
| <i>Détail Quantitatif Estimatif</i> = DQE | <i>Bordereau des Prix Unitaires</i> = BPU | <i>Compte-Rendu de réunion de Chantier</i> = CRC |
| GE = Groupe Electrogène | PR = Poste de Refoulement pluvial des Ratacans | <i>Tranche Ferme</i> : TF <i>Tranche Optionnelle 1</i> : TOpt1 |

1. RAPPELS : CADRE, OBJET ET NATURE DES TRAVAUX

Le présent marché de travaux porte sur la réalisation des travaux de digues de la tranche 3.1 (rive gauche) du Programme d'aménagement et gestion globale de la plaine aval du Coulon.

L'objectif du programme dans lequel s'inscrit cette opération est de répondre aux principes suivants :

- Aménager le lit du Coulon afin d'augmenter sa capacité dans la mesure du possible ;
- Protéger la rive gauche aux enjeux forts par des digues dimensionnées pour une crue de projet de 485 m³/s au Canal de Carpentras ;

Le fuseau d'implantation du projet s'étend sur environ 1030 m. Il a été découpé en plusieurs zones (secteurs) :

- Zone amont du bassin pluvial : Tronçon de digue situé entre la voie ferrée et le bassin pluvial des Ratacans (PM 0 à PM 475).
- Zone du bassin pluvial des Ratacans : Tronçon de digue situé au droit du bassin pluvial des Ratacans (PM 475 m à PM 600 m). Ce tronçon inclut un poste de refoulement pluvial.
- Zone aval du bassin pluvial des Ratacans :
 - Zone entre le bassin pluvial et les entrepôts VIAL : Tronçon de digue situé entre le bassin pluvial des Ratacans et les entrepôts VIAL (PM 600 à PM 775).
 - Zone des entrepôts VIAL : Tronçon de digue situé au droit des entrepôts VIAL et sous le pont RD938 (PM 775 à PM 900).
 - Zone en aval du pont RD938 : Tronçon de digue situé en aval du pont RD938 (PM 900 à PM 1030).

Les travaux sont décomposés en tranches :

- TRANCHE FERME - DIGUES ET OUVRAGES ANNEXES
- TRANCHE OPTIONNELLE 1 - POSTE DE REFOULEMENT 500 l/s ET OUVRAGES ANNEXES

Les limites de prestations Tranche Ferme/ Tranche optionnelle sont :

- Les prestations de la Tranche Ferme concernent principalement les prestations qui seront réalisées sur les emprises des digues (hors prestations liées au refoulement du poste de refoulement et du Groupe Électrogène).
- Les prestations des Tranches optionnelles concernent principalement les prestations qui seront réalisées hors emprises des digues (bassin pluvial, nouveau poste de refoulement, y compris prestations liées au refoulement du PR et du GE).

2. RAPPEL DE LA NATURE DES TRAVAUX DU MARCHÉ

Les travaux de la Tranche Ferme comprennent principalement des travaux sur digues et notamment :

- Des opérations de terrassements ;
- Des confortements en enrochements et gabions ;
- Des protections par techniques végétales et geogrilles ;
- La réalisation de l'ancrage amont de la digue dans un remblai SNCF existant ;
- La réalisation de franchissements routiers sur la digue et le maintien et la gestion de la circulation en phases travaux des voiries impactées par le chantier ;
- La réalisation, le remplacement et/ou la reprise et confortement de réseaux humides (ouvrages hydrauliques pluviaux,...) définitifs et provisoires ;
- Le dévoiement de réseaux secs ;
- La mise en œuvre de mesures compensatoires ;

Les travaux de la Tranche Optionnelle 1 comprennent principalement les travaux de déplacement d'un poste de refoulement d'eaux pluviales, rendus nécessaires par la purge et reconstruction de la digue séparant le bassin des Ratacans et le Coulon, et notamment des travaux de terrassements, soutènements, génie-civil, équipements (hydrauliques, électriques, automatisme,...).

3. ORGANISATION GENERALE DU CHANTIER

Les travaux sur la digue au droit du bassin des Ratacans **sont toujours en cours**.

- Déblai de la digue existante côté Coulon,
- Réalisation du remblai de la nouvelle digue à mi-hauteur,
- Mise en œuvre du sabot en pied + confortement du talus en enrochement,
- Fin du remblai de la digue jusqu'en crête de digue,
- Retalutage des talus amont et aval de la nouvelle digue,
- Réalisation des 2 ouvrages traversant au droit du bassin des Ratacans en parallèle des travaux ci-dessous.

Une fois la nouvelle digue constituée au droit du secteur des Ratacans, les travaux amont débiteront au droit du remblai SNCF.

- Déblai de la digue existante sur sa partie supérieure (le corps de digue étant préservé),
- Remblaiement de cette zone afin de reconstituer la crête de digue,
- Déblai du pied de digue et mise en œuvre à l'avancement du terrassement du confortement du pied de digue en enrochement.

4. REMBLAIEMENTS (RECONSTITUTION DE LA DIGUE) COTE BASSIN, VIGILANCE CRUES DES COURS D'EAU

Le MOE rappelle que le GPT devra en permanence se tenir informé des prévisions des crues du Coulon et de ses affluents, auprès du service d'annonce des crues du Vaucluse : <http://www.vigicrues.gouv.fr/>

5. ACCES AU CHANTIER – VOIRIES – SIGNALISATION

FERMETURE DU CHANTIER :

Compte tenu du contexte périurbain du chantier, de son linéaire et de la présence de riverains à proximité immédiate sur la majeure partie du linéaire, le MOE rappelle que les clôtures du chantier doivent permettre d'empêcher l'accès des personnes étrangères au chantier. A ce titre, les zones des installations et des aires de stockages de chantier principales et secondaires, seront intégralement clôturées. Une clôture provisoire sera également mise en œuvre sur tout le linéaire du chantier coté terre, afin de le séparer des propriétés privées adjacentes, de manière continue en aval du pont RD938 et de manière discontinue en amont du pont RD938 (au droit des accès entre les murs existants), afin de constituer un dispositif de fermeture du chantier (murs existants et clôtures provisoires) continu sur l'intégralité du linéaire du chantier. Sur le tronçon voie ferrée/ RD938, les clôtures devront être scellées dans le sol au niveau des points de passage le long des parcelles riveraines.

Suite à la réunion publique du 03/07/2017, il a été convenu la mise en place d'une boîte aux lettres au niveau du bassin des Ratacans afin que les riverains puissent transmettre si nécessaire leur doléance au cours du chantier.

6. METHODOLOGIE DES TRAVAUX DE DIGUES

Pour mémoire, le marché comprend les travaux de digues en lieu et place de digues existantes et notamment :

- Travaux de réhabilitation des digues existantes situées en amont du bassin pluvial des Ratacans, par reprise de la crête et confortement en enrochements du pied ;
- Travaux de purge et reconstruction de la digue en remblais argileux d'apport mitoyenne au bassin pluvial des Ratacans ;
- Travaux de réhabilitation des digues existantes situées entre le bassin pluvial des Ratacans et les entrepôts de l'entreprise VIAL, par reprise de la crête ;
- Travaux de confortement de la berge située au droit des entrepôts de l'entreprise VIAL et de la zone sous le pont de la RD938, par des aménagements en gabions ;
- Travaux de réhabilitation des digues existantes situées en aval du pont RD938 par des techniques mixtes.
- Réaliser des ouvrages hydrauliques pluviaux, des ouvrages en béton divers, des protections contre l'érosion et l'affouillement en technique minérale et mixte.
- Travaux routiers et ouvrages divers :

- *Créer des franchissements routiers, rampes d'accès sur la digue ;*
 - *Créer des pistes en GNT ainsi que leur fondation sur une épaisseur variable,*
 - *Mettre en œuvre des clôtures, glissières et barrières diverses.*
- Procéder à l'évacuation des matériaux excédentaires du chantier.
 - Procéder au repliement des installations de chantier et à la remise en état des lieux, des terrains et des routes empruntées en fin de travaux

7. METHODOLOGIE DES TRAVAUX A PROXIMITE DU REMBLAI SNCF

Pour mémoire, le marché comprend notamment les travaux :

- Réaliser l'ancrage amont de la digue dans un remblai SNCF existant ;
- Réaliser des ouvrages en béton divers (longrines,...)
- Démolition d'une dalle en BA sous le pont rail. **Essais Vibratoires à programmer avec la SNCF.**
- Suivi des ouvrages SNCF topographique et vibratoire.

8. DISPOSITIF DE SUIVI DU CHANTIER

De nombreuses habitations et/ ou constructions de riverains sont présentes à proximité immédiate des travaux. Le MOE rappelle que l'attention de l'entrepreneur est attirée sur la nécessité de ne pas dégrader leur état pendant la réalisation des travaux et d'adapter en conséquence sa méthodologie de travaux, en utilisant des moyens et matériels adaptés pour y parvenir.

Pour mémoire, le marché comprend :

- La réalisation de nombreux Constats d'huissier, y compris la mise en place de fissuromètres dès que nécessaire et de capteurs de vibration. Constats terminés ce jour et essai vibratoire à programmer avant le démarrage des travaux.
- La mise en œuvre d'un dispositif de suivi topographique et vibratoire de l'ouvrage SNCF, 1 essai vibratoire sera prochainement réalisé afin de valider si un dispositif vibratoire est nécessaire lors de la réalisation de l'ouvrage. Cet essai est à programmé avant le démarrage des travaux et après validation de la procédure d'exécution.
- La mise en œuvre d'un dispositif de suivi d'auscultation des ouvrages et constructions existantes,
- La mise en œuvre d'un dispositif de pompage provisoire du PR, Le poste de refoulement existant sera conservée pendant la réalisation de la digue de protection avec modification des seuils de déclenchement des pompes.
- La mise en œuvre de dispositifs de rétablissement du niveau de protection en cas d'alerte de crue et/ ou d'évènement pluvieux.

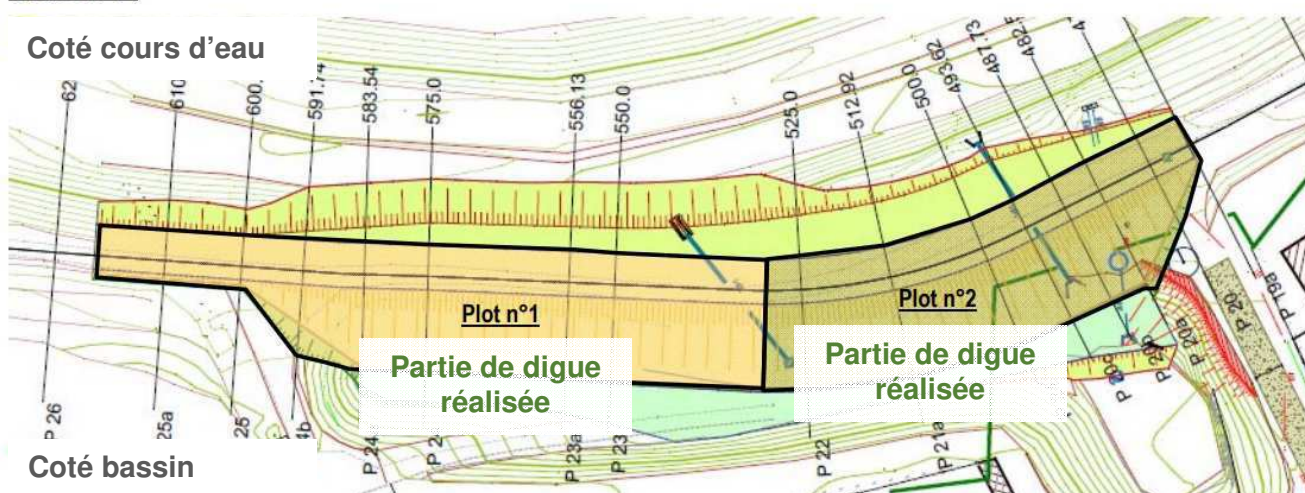
- La mise en œuvre d'un dispositif d'alarme anti-intrusion (VIAL). Ce dispositif pourra être supprimé sous réserve de confirmation par le GPT, qu'il réalisera les travaux sur le secteur VIAL sans dépose des clôtures existantes.

9. PLANNING PREVISIONNEL

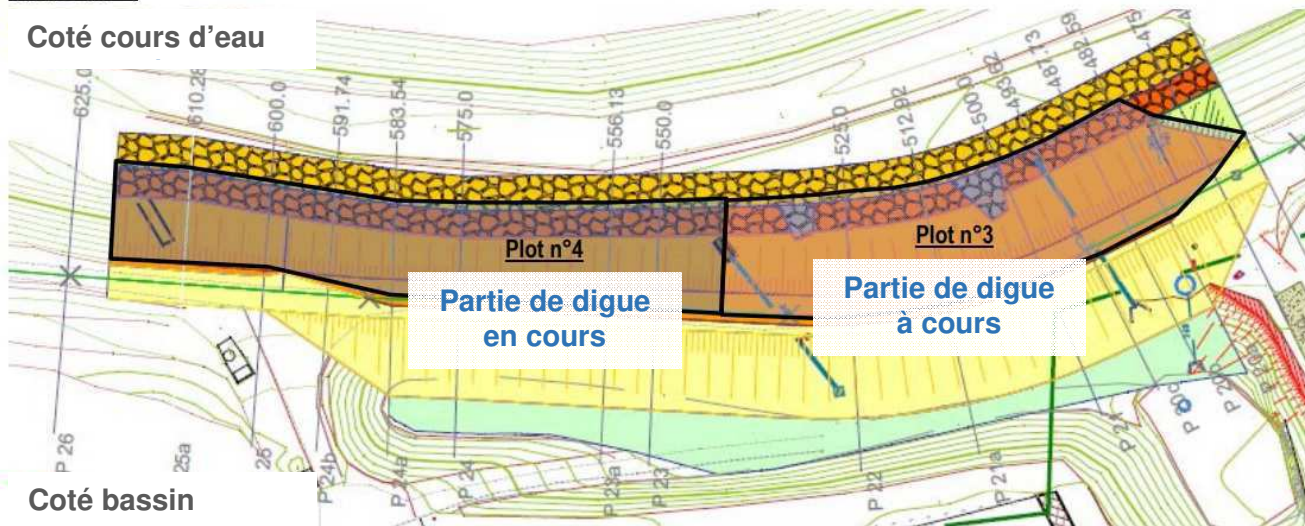
Les tâches principales en cours d'exécution sont les suivantes :

- Semaine 35 : fin des déblais/remblais phase 1 coté Bassin du plot 2 (de la première buse gravitaire au Poste de Relèvement (PR) non inclus).
- Semaine 36 : début des déblais/remblais phase 2 coté cours d'eau des plots 3 et 4 jusqu'à mi-hauteur, ce phasage permet aux entreprises de pouvoir poser les enrochements pour la protection en pied de digue.

Phase n°1 :



Phase n°2 :





Fin des remblais au droit du bassin pluvial des Ratacans.



Début des déblais coté cours d'eau au droit du bassin pluvial des Ratacans.